



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 2 avril 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget Principal

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 2 avril à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre de Furiani, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 26 mars 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LOMBARDO Florence, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, LACAVE Mattea, POLISINI Ivana, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
MALAFRONTÉ Christine	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien
PIPERI LINDA	à	POLISINI Ivana
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean

ABSENTS : SIMONI Pierre-Baptiste.

QUORUM : 14

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Pellegrini Leslie est élue secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs groupements ;

Vu la délibération du 22 février 2021 actant le vote du compte administratif 2020 du budget Principal ;

Vu la délibération du 22 mars 2021 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2021 du Budget Principal avec reprise des résultats du compte administratif 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

De voter le Budget primitif 2021 du Budget Principal :

- **Par chapitre pour la section de fonctionnement**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres : 011,012, 014, 65, 66, 67,68,023, 042
 - En recettes, sur chacun des chapitres : 013,70, 73, 74, 75, 77,042

- **Par chapitre pour la section d'investissement**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres : 16, 20, 204, 21, 23, 27, 040, 041 3007, 3011, 3012, 3013, 3016, 3017, 3019, 3020, 3021, 3022, 3024, 3032, 3025, 3027, 3029, 3030, 3031,
 - En recettes, sur chacun des chapitres : 10, 13, 27, 021, 024, 040, 041

ADOPTE

(Contre : MM. De Casalta, Zuccarelli, Morganti, Mmes Salge, Vesperini)

Le Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 qui s'établit en recettes et dépenses à 56.448.017,99€ ;

DEPENSES

- D'Investissement : 14.706.426,71€
- De Fonctionnement : 41. 741.591,28€

RECETTES

- D'Investissement : 14.706.426,71€
- De Fonctionnement : 41. 741.591,28€

Conseil du 2 avril 2021

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2021 – Budget Principal

PRECISE

Que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2021 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 09 AVR. 2021
et publication ou notification
du 12 AVR. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOURAOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification